



CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX COMMERÇANTS

L E 22 avril dernier, la municipalité a accueilli en mairie les nouveaux commerçants et artisans lyssois.

En 2014, ce sont 6 commerces, 9 artisans, 5 entreprises, 3 prestataires de service et 6 professions libérales qui ont ouvert leurs portes sur la commune. Gaëtan Jeanne, Maire et Phillipe Fontaine, Adjoint au Commerce et à l'Artisanat ont remis aux invités leurs petits cadeaux de bienvenue. Pascale De mets, Conseillère déléguée au Handicap a, quant à elle, récompensé les deux établissements nouvellement primés du Label Handicap.



ATTENTION AUX CHIENS !

page
4



PLAN CANICULE

page
5



1



2



3

1- COMMÉMORATION DU 26 AVRIL

C'est dans une ambiance solennelle que la municipalité et le conseil municipal des Enfants ont rendu hommage aux Déportés de la 2^e Guerre Mondiale.

2- ALSH

Grands jeux et journées à thème au programme des ALSH de Pâques.

3- CÉRÉMONIE DU 1^{ER} MAI

La traditionnelle cérémonie de remise des médailles du travail s'est déroulée à la salle Desmulliez.

4- BRADERIE DU 8 MAI

La braderie de l'avenue Paul Bert placée sous le signe du soleil.



4

NAISSANCES : MARS - AVRIL 2015

Mila LAURAS HERMANT	12/03/2015
Louise MANTEAU	19/03/2015
Mouna OUALI	5/04/2015
Marc DELABY	9/04/2015
Sam BENHLIMA	10/04/2015
Alyassa TABARY	12/04/2015
Clémence DEUDON	13/04/2015
Gaëlle HAUSTRATE	17/04/2015
Enzo SCRITTE DEWILDE	19/04/2015
Baptiste FILLEUR	19/04/2015
Cloé BAILLY	21/04/2015
Aleksi BAILLY	21/04/2015

DÉCÈS : AVRIL 2015

Micheline ROGGEMAN	7/04/2015
Monique WAUQUIER	8/04/2015
Simonne CARELS	10/04/2015
Janine BAERT	13/04/2015
Bruno CABY	16/04/2015
Yves LIEKENS	16/04/2015
Annie DEMOUVEAUX	22/04/2015
Mohammed MAHAMMED CHIKOUCHE	24/04/2015

SOMMAIRE

SÉCURITÉ 4

- | Opération tranquillité vacances
- | Permis piétons
- | Attention aux chiens !

VIE LYSSOISE 5

- | Nouveau label Handicap
- | Plan canicule
- | Fête de la ville

TRIBUNE LIBRE 6

- | Signature de l'acte de vente terrain Masquelier

EN BREF 7

AGENDA LYSSOIS 8

A NOTER

Vos informations associatives sont attendues au service Communication ou par mail : lberton@mairie-lyslezlannoy.com avant le 10 de chaque mois pour parution le mois suivant.

LYS *infa*

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE LYS-LEZ-LANNOY

MAIRIE DE LYS-LEZ-LANNOY
31, rue Jean Baptiste Lebas
BP 7 - 59451 Lys-lez-Lannoy
03 20 75 27 07
communication@mairie-lyslezlannoy.com

Directeur de publication
Gaëtan JEANNE
Rédaction
Laurent BERTON
Conception et réalisation
Service Communication

Impression à 6100 exemplaires
IMPRESSION DIRECTE - Roubaix
Dépot légal avril 2015
Papier issu de forêts durablement gérées.

L'EDITO DU MAIRE



Au cours de ce mois de juin, nous aurons souvent le plaisir de nous rencontrer : lors des braderies, des fêtes des voisins, des fêtes d'écoles, de la fête du sport, celle de la Ville le 27 juin, la fête de la musique et bien d'autres manifestations. Pour mon équipe et moi-même, ces rencontres

sont très plaisantes et importantes. Elles sont l'occasion de discuter, d'échanger, bien souvent d'une manière constructive, et dans le respect des opinions de chacun.

En ce qui concerne la rentrée des classes, nous avons dû demander une participation financière des parents avec un barème pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) comme de nombreuses villes en France. Nous avons voulu faire de ces ateliers, un moment d'apprentissage pour les enfants, proposer des activités de qualité. Les tarifs restent très modestes, mais rien n'est gratuit et nous devons veiller aux dépenses car l'Etat se désengage de manière importante.

Le terrain de la rue du Vert Pré est acheté, le permis de construire de la crèche "la Pépinière" est déposé, le chantier pourra démarrer dès septembre.

Au vue des nombreuses demandes, cette construction est attendue.

Le chantier de rénovation de la salle Descartes se termine. Des nouvelles maisons se construisent à la place des garages mitoyens.

L'ancienne casse automobile, rue Jean Jaurès sera démolie cet été. Un parking sera aménagé par la Métropole Européenne de Lille (MEL), ceci bien sûr, en concertation avec les riverains. Bien d'autres dossiers sont en cours d'étude et je me ferai un plaisir de vous informer de l'avancement de ces projets. Un temps de concertation est prévu le 5 juin à 19h à l'école Anatole France pour les habitants du quartier Longchamps.

Il y a beaucoup à faire dans ce secteur et nous voulons que ce quartier de Lys-lez-Lannoy progresse en même temps que l'ensemble de la commune.

A bientôt.

Bonnes vacances à celles et ceux qui ont la chance de partir en juin.

Gaëtan JEANNE

Maire de Lys-lez-Lannoy
Conseiller Métropolitain

ATTENTION AUX CHIENS ! PRÉVENTION DES RISQUES ET MORSURES CANINES

C'est le Brigadier-Chef Principal Stéphane Volckaert, Maître-chien au sein de la Police Municipale de Lys-lez-Lannoy qui est à l'origine de cette initiative. Cette action préventive, proposée aux enfants des écoles maternelles à partir de 4 ans, est menée sous la forme d'un questionnaire interactif et de mises en situations à l'aide de Nina, le labrador en peluche.

JAMAIS de confiance absolue, soyez attentifs et vigilants.

Le respect de l'animal dans sa perception est une garantie de bien-être pour lui, cela passe par la connaissance de la communication et de l'organisation sociale propre à l'espèce.

L'objectif est de sensibiliser dès son plus jeune âge l'enfant sur l'attitude et le comportement à adopter envers l'animal pour éviter les risques d'accidents. _



L'enfant est la principale victime des morsures.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ou en déplacement prochainement ? La police municipale peut, sur simple demande, effectuer des rondes régulières près de votre domicile et ainsi dissuader les éventuels rôdeurs de s'attaquer à vos biens.

Pour ce faire, vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur le site de la ville (www.lyslezlannoy.fr, rubrique police municipale) ou tout simplement le remplir directement en mairie. Le document ainsi rempli sera à remettre directement au poste de police municipale aux agents Dufour ou Hue, responsables de l'opération.

Vous pouvez également leur poser toutes vos questions concernant cette démarche au 03 20 81 17 86 ou par mail : police-municipale@mairie-lys-lezlannoy.com

PERMIS PIÉTONS

Lancé en 2013 par le Brigadier-Chef Principal Christophe Derinck, Moniteur de Prévention Routière le "Permis Piéton" est une initiative municipale de sensibilisation des enfants aux dangers de la rue. Elle est mise en œuvre par la Police Municipale de Lys lez Lannoy.

SOUUCIEUX de favoriser une plus grande sécurité des enfants dans leurs déplacements piétonniers en les responsabilisant dès la classe de CE2.

Le principe est de faire passer aux enfants leur « Permis Piéton ». Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, la démarche



Des écoliers très attentifs aux conseils de la police municipale.

enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'as-

surer leur propre sécurité. Elle inscrit le déplacement piéton dans le cadre du développement durable. Cette année 250 jeunes élèves ont participé à la démarche. _

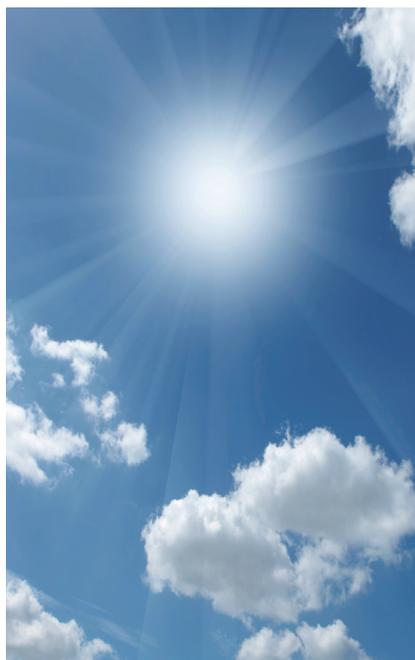
PLAN CANICULE

Comme chaque année, le CCAS relance le plan canicule.

Si vous êtes, ou connaissez, une personne en situation d'isolement, âgée de plus de 70 ans et habitant Lys-lez-Lannoy, alors ce dispositif mis en place en 2009 peut vous aider à traverser les grosses chaleurs de l'été en toute sérénité.

Durant toute la période estivale, les agents du CCAS vous appellent chez vous une fois par semaine afin de s'assurer qu'aucun problème n'est à déplorer. En cas de très forte chaleur, des portages d'eau à domicile sont organisés afin d'éviter la déshydratation.

Sur simple appel ou signalement, vous pouvez vous inscrire sur la liste des personnes à contacter. Le service est entièrement gratuit. _



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Tél. 03 20 81 82 06

FÊTE DE LA VILLE

Changement de formule en 2015 pour la Fête de la Ville qui se déroulait jusqu'à présent à la Ferme du Gauquier.

Elle aura lieu le samedi 27 juin sur deux sites distincts : au Parc maréchal de 10h à 17h où vous pourrez participer à différentes animations pour toute la famille et notamment assister à un spectacle de fauconnerie. Vous pourrez également vous y restaurer : une friterie sera présente sur place. Le soir, à partir de 18h, c'est la Bretagne qui sera mise à l'honneur, salle Desmulliez avec le groupe Bagad Breton qui vous initiera aux danses traditionnelles de la région. La fête se terminera avec une soirée DJ et ce jusqu'à 1h du matin. _



Le spectacle de fauconnerie à ne pas manquer.

NOUVEAU LABEL HANDICAP

Le label handicap est une action phare de l'agenda 22 qui a été mis en place en 2014.

Le label handicap de Lys Lez Lannoy met en exergue et valorise les établissements totalement accessibles, il permet de garantir aux personnes handicapées un accueil de qualité.

Les établissements labellisés sont facilement identifiables grâce au visuel handicap situé à l'entrée des établissements, la liste des établissements labellisés est consultable sur le site internet de la commune.

Après examen des dossiers, la CCAPH a décidé d'octroyer le label handicap à la boucherie Dejonckheere ce qui porte à 8 le nombre d'établissements labellisés handicap dans la commune.

SENSIBILISATION AU HANDICAP

DANS le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP), la municipalité a voulu sensibiliser les élèves des classes de CM1 et CM2 aux problèmes que rencontrent les personnes handicapées moteurs, visuels ou auditifs.

Pour ce faire, un parcours d'accessibilité, mis en place par les Ateliers Municipaux a été installé afin de permettre aux enfants de se trouver artificiellement en situation de handicap. Cette action, issue de l'Agenda 22 local, vient en complément de celle mise en place par la délégation handicap sur les antibiotiques.

Espace réservé aux différents groupes du Conseil Municipal pour leur expression libre, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 4 juin 2008.

A NOTER

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 17 juin 2015 à 19h salle du Conseil en mairie. Retrouvez l'ordre du jour, les comptes rendus des débats et les délibérations du Conseil Municipal sur le site Internet www.lyslezlannoy.fr

UNION POUR LES LYSSOIS GROUPE MAJORITAIRE

La jeunesse est l'une de nos priorités. Nous prévoyons pour ce mandat la construction d'une crèche, d'un nouvel économat, la reconstruction de la maternelle Paul Bert...

Nous adaptons les services aux besoins des lyssois avec par exemple, une inscription à la semaine pour les ALSH d'été. Nous travaillons à ce que les activités des TAP soient toujours de qualité malgré un faible financement de ce dispositif par l'Etat.

Par ce billet nous souhaitons vous

faire part de notre inquiétude envers la gestion au niveau national de l'éducation. La réforme du collège est simplement du nivellement par le bas, omission de certains pans de notre histoire. Suppression du latin, des classes européennes, quels signes envoyons nous à nos partenaires européens ?

Francis PILLOIS
Président de groupe

LYS ENSEMBLE

Après une hausse des tarifs de la cantine, la majorité récidive en rendant les TAP payants pour tous les écoliers lyssois ! A notre demande de maintenir la gratuité pour les familles les plus modestes (moins de 760 € / mois), on nous oppose une fin de non-recevoir. Idem quant à notre proposition d'instaurer des tarifs dégressifs pour limiter l'impact sur les familles nombreuses. Si l'accompagnement des Lyssois en difficulté ne fait pas partie des priorités de la majorité, les familles dont les deux parents

travaillent ne sont pas mieux loties, puisqu'elles se voient contraintes d'inscrire leurs enfants pour des TAP qui seront désormais payants.

Et à l'heure où la qualité de l'enseignement dans nos écoles est une préoccupation majeure pour tous, notre maire trouve « normal » le projet de fermeture d'une classe à l'école Paul Bert. Aurait-il un problème avec l'idée d'offrir des perspectives aux jeunes Lyssois ?

Les élus du groupe Lys Ensemble

C'EST VOUS QUI VOYEZ, VOUS QUI DÉCIDEZ

Suite à la non parution de notre article dans le Lys info de Mai, nous informons que notre groupe sera désormais représenté au Conseil Municipal, dans le respect de la parité, par ALINE ANDRE.

Salariée dans une mutuelle d'assurances sur Roubaix, militante en-

gagée nationalement, elle s'investit librement dans la vie locale sur LYS et apporte son expérience au sein de notre équipe au service de tous.

Le Groupe C'est vous qui voyez, vous qui décidez.

SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE TERRAIN MASQUELIER



Lors de nos précédentes éditions, nous vous informions que la Ville de Lys-lez-Lannoy avait l'intention d'acheter le terrain de la famille Masquelier afin d'y bâtir une nouvelle crèche. Après adoption de la délibération en conseil municipal lors de la séance du 25 mars, l'acte officiel de vente a été signé le 7 mai dernier. Le même jour, Pierre Masquelier, le vendeur (sur la photo à gauche), et Gaëtan Jeanne, Maire, ont procédé à la remise officielle des clés de la propriété et ont ensuite pu visiter les lieux et visualiser l'emplacement ainsi que les nombreux avantages en termes d'accessibilité et de fonctionnalité qu'offrira la construction de ce nouvel équipement public.

Les premiers travaux de déblayage commenceront dès septembre. _

PRÉ-INSCRIPTIONS POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

LES pré-inscriptions pour l'année 2015/2016 à l'école municipale de musique auront lieu le samedi 6 juin de 10h à 12h, le mercredi 10 juin de 10h à 12h et de 14h à 16h30 et le mercredi 17 juin de 10h à 12h et de 14h à 19h à l'Espace Culturel Maurice Codron. Pour vous inscrire ou inscrire votre enfant, il faudra vous munir de l'avis d'imposition 2013 (reçu en 2014), d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, d'une pièce d'identité de l'élève s'il est

majeur ou de l'un des parents si l'élève est mineur.

Attention, ce ne sont que des préinscriptions ! Le règlement définitif s'effectue actuellement, et ce jusqu'à fin septembre, au service régie de la mairie, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30.

Attention, aucun élève ne sera accepté en cours sans la présentation au professeur de son reçu de paiement. _

INFORMATION ERDF

DANS le cadre d'une convention prochaine avec la société ERDF, la Ville de Lys-lez-Lannoy tient à rappeler aux locataires et propriétaires les règles de distribution d'électricité. Aucune revente d'énergie n'est autorisée. Chaque appartement, même meublé, doit être équipé de son compteur propre.

Les seuls logements pouvant échapper à cette règle sont les chambres sans kitchenette, les locations de courte durée (gîtes) et les terrains de camping. En cas de non-conformité, les propriétaires et locataires sont priés de se rapprocher d'ERDF.

LYS RENCONTRE

L'ASSOCIATION Lys Rencontres, propose une excursion dans la Vallée de la Course, au cœur des « sept vallées », le vendredi 11 septembre. Au programme :

- Visite de la maison du Perlé avec dégustation
- Déjeuner dans un restaurant de Wirwignes
- Visite d'une chocolaterie artisanale.
- Découverte de l'art traditionnel du tressage de blé avec démonstrations techniques de tressage.

Pour tous renseignements sur les tarifs ou sur l'organisation de cette journée, vous pouvez vous rendre au Théâtre de l'Eden, salle polyvalente tous les jeudis de 14h30 à 17h30, ou téléphoner au 03 20 65 05 96 ou au 03 20 75 07 19.

NOUVEAU À LYS !

Florence Cousin, kinésithérapeute
Cabinet Kinelys, 135 rue Jules Guesde
Tél. 03 20 02 30 28 ou 06 72 33 16 93

Boulangerie Meyer
45 rue Jean-Baptiste Lebas
Tél. 06 49 81 83 37 - mail : meyermaximemarie@hotmail.com

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2014

Vous avez la main verte et aimez mettre en valeur votre façade ou votre balcon ? Inscrivez-vous au concours annuel des maisons fleuries de la ville en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous. Il sera à envoyer ou à déposer en mairie au secrétariat du service technique avant le 20 juin 2015.

Prénom et Nom :

Adresse :

Mail :

Tél :

Souhaite participer au concours des maisons fleuries 2015 dans la catégorie suivante :

- maison avec façade maison avec jardin maison avec jardinet
 balcons, fenêtres ou murs immeuble collectif, commerce

* Seul, le fleurissement des façades ou des abords visibles de la voie publique sera pris en considération.

LUNDI	1	- Tous les lundis : permanence MIE, de 8h30 à 12h, à Amana (Mission locale - 2 ^e étage). Tél. 03 61 76 15 70. - Tous les lundis : ateliers tricot. De 14h à 17h au Béguinage.
MARDI	2	- 2 et 16 : Jeux de mémoire à 14h15 à l'Espace Maurice Titran. - Tous les mardis : permanence MIE, de 8h30 à 12h, à Amana (Mission locale - 2 ^e étage). Tél. 03 61 76 15 70.
JEUDI	4	- Tous les jeudis : permanence du SIAVIC, de 9h à 11h sur rdv au 03 20 45 05 55. Espace Titran. - Tous les jeudis : ateliers tricot. De 13h30 à 16h15. Espace Titran. - Tous les jeudis : permanence MIE, de 14h à 17h, à Amana (Mission locale - 2 ^e étage). Tél. 03 61 76 15 70.
SAMEDI	6	- 6 et 20 : Permanence de Me Greugny-Secretin, avocate, de 9h à 12h sur rdv au 03 20 75 29 82. Espace Titran - Tous les samedis : atelier BD d'ALC Evènements. De 13h30 à 15h, Ferme du Gauquier. - Soirée Black N' White de l'association les Musickos. A 19h salle Desmulliez. Réservations au 06 65 43 30 12. - Fête de l'école Saint-Luc - 6 et 7 : Relais pour la vie à Décathlon Campus - Inscriptions jusqu'au 5 juin au service Prévention Santé - Troc Livres adultes et enfants de l'association Lire à Lys, de 9h30 à 11h30, parc Maréchal. Tél. 06 25 02 13 41.
DIMANCHE	7	- Lys Randonnée Club : randonnée à Hollain sur 22 kms. Départ de Lys à 8h30. Tél. 06 89 14 24 32 - Fête du Sport avec l'Office Municipal des Sports. Complexe sportif Jules Ferry.
MERCREDI	10	- Repas de l'association Les Amis du Béguinage spécial Fêtes des Mères et des Pères, à 12h au Béguinage. - Inscriptions (riverains) braderie rue Jules Guesde (5 juillet). De 16h à 19h30 chez My Vaps, 101 rue Jules Guesde.
VENDREDI	12	- 12 et 13 : Inscriptions (extérieurs) braderie, rue Jules Guesde (5 juillet). De 16h à 19h30 chez My Vaps, 101 rue Jules Guesde.
SAMEDI	13	- 13 et 27 : Permanence du Conciliateur de Justice, M. Roos, de 9h à 12h sur RDV : 03 20 75 29 82. Espace Titran - Fêtes des écoles Marie Curie et du Petit prince - 13 et 14 : Fêtes de l'Avant-Garde Gymnastique et du CP Lys. Complexe sportif Jules Ferry et salle Valeria Borza.
DIMANCHE	14	- Lys Randonnée Club : randonnée à Raimes-Saint Amand, sur 23kms. Départ de Lys à 8h30. Tél. 06 20 12 73 50. - Tournoi du Judo Club Lysois. Toute la journée, Salle des sports Léo Iagrange.
MERCREDI	17	- Séance du Conseil Municipal. A 19h, salle du Conseil, en mairie. Séance ouverte au public.
JEUDI	18	- Commémoration du 75 ^e anniversaire de l'Appel du 18 juin. 18h, square Charles De Gaulle.
VENDREDI	19	- 19 et 20 : Estivales Classiques avec, le vendredi, l'Orchestre Universitaire de Lille et le samedi, l'Orchestre de la Folia de Lille. A 20h au Théâtre de l'Eden. Tél : 03 20 81 86 56 mail : reservation@mairie-lyslezlannoy.com.
SAMEDI	20	- Fête de l'école Paul Bert
MERCREDI	23	- Inscriptions pour le voyage des aînés (17 septembre). De 9h à 11h au service animations seniors 12€ - se munir d'un justificatif de domicile et carte d'identité - 23, 25, 26, 27 et 30 : inscriptions pour les mercredis récréatifs de septembre. Service régie de 8h30 à 17h30.
MERCREDI	24	- Goûter de l'association Les Amis du Béguinage, à 14h au Béguinage.
JEUDI	25	- Ramassage des encombrants ménagers
SAMEDI	27	- Fête de la ville au parc Maréchal et salle Desmulliez (voir programme en page 4). De 10h à 01h. - Réunion de l'association SEL. A 10h, à la cafétéria de l'Espace Maurice Codron. Tél. 06 11 50 69 20. - Après-midi portes ouvertes de Lys Tennis. De 14h30 à 16h30 complexe sportif Jules Ferry - Fête de la musique avec le Cercle Patoisant Lysois. De 15h à 17h au Béguinage

INFO TAP A DESTINATION DES PARENTS

En raison du coût conséquent pour les collectivités et de la baisse sévère des dotations de l'Etat, la municipalité est contrainte de demander, à partir de la rentrée de septembre 2015, une participation financière pour les Temps d'Activités Périscolaires. Aujourd'hui, le coût pour un enfant accueilli pendant les trois heures de TAP s'élève à 4,59€ par semaine, après déductions des diverses subventions. Les modalités d'organisation et de fonctionnement des TAP s'établiront comme suit :

- 3 heures d'accueil par semaine le lundi, mardi et jeudi (horaires inchangés)
- Paiement au trimestre et tarifs fixés suivant le quotient familial (de 0 à 759 = 2,10€, de 760 à 2200 = 2,40€, + de 2200 = 2,70€. Tarifs à la semaine.)

- Aucune garderie ne sera mise en place sur le temps des TAP

Les inscriptions pour le premier trimestre auront lieu du 23 juin au 4 juillet au service régie sauf le mercredi.

Une exposition sera organisée le 4 juin de 16h30 à 18h30, salle Desmulliez où tous les parents seront conviés afin d'avoir une vue d'ensemble des activités TAP que leur enfant aura réalisés.